



Colonie de vacances au profit des enfants de la Communauté des Marocains du Canada

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, à l'instar des années précédentes, organisera durant l'été 2007, une colonie de vacances au profit des enfants de la Communauté marocaine à l'étranger et ce du 02 au 15 juillet 2007.

Cette opération culturelle et éducative qui aura lieu au Complexe Moulay Rachid de Bouznika, vise à renforcer les liens de la communauté marocaine avec la mère patrie et à préserver l'identité culturelle des enfants en leur permettant d'apprécier la richesse du patrimoine culturel et civilisationnel de leur pays.

Le quota réservé cette année à la communauté marocaine résidant au Canada est de 25 places. En cas de dépassement un tirage aura lieu en présence d'un comité supervisé par ce consulat.

Pour plus d'information vous trouverez en annexe, les critères et conditions d'acceptation ainsi que les pièces constitutives du dossier de candidature.

Je vous prie de bien vouloir diffuser l'information. Les dossiers des candidats peuvent être déposés directement au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal ou envoyés par poste. Chaque dossier doit être mis dans une enveloppe fermée portant l'identité de l'enfant (dernier délai du dépôt, le 04 mai à 14 heure).

L'annonce de cette activité culturelle est sur notre site Internet :

www.consulatdumaroc.ca

(rubrique : Infos Associatives)





Annexe

LE CONSULAT GÉNÉRAL DU ROYAUME DU MAROC À MONTREAL

porte à la connaissance de la communauté marocaine établie au Canada, l'organisation par La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger d'une :

Colonie de vacances à Bouznika du 02 au 15 Juillet 2007

Dossier de candidature et conditions de participation

Conditions

- 1- Être âgé de 9 ans à 14 ans
- 2- Être de nationalité marocaine
- 3- Avoir de bons résultats scolaires
- 4- Être en bonne santé
- 5- Être participant pour la première fois à cette colonie (les enfants qui ont déjà participé à cette colonie les années précédentes ne sont pas admis)
- 6- Les parents doivent être immatriculés au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal
- 7- Pour voyager, veuillez utiliser :
 - soit un passeport canadien
 - soit un passeport marocain avec la carte de résident permanent (RP) ou la carte de citoyenneté canadienne

(le certificat de naissance délivré par les Autorités Canadiennes n'assure pas obligatoirement un retour au Canada)

- 8- Avoir au moment du voyage un passeport valide qui couvre la période du voyage.

DOCUMENTS :

- 1- Présenter les bulletins scolaires de l'enfant de l'année en cours.
- 2- Une attestation de discipline délivrée par l'école ou le professeur principal de l'élève
- 3- Présenter une copie de la carte de résidant si l'enfant est immigrant reçu ou une copie de sa carte de citoyenneté.
- 4- Présenter une copie de la page d'inscription de l'enfant dans le livret d'état civil marocain des parents
- 5- Une fiche de renseignement comprenant :
 - Nom et prénom du père
 - Nom et prénom de la mère
 - Numéros d'immatriculations des parents au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal
 - Nom et prénom de l'enfant
 - Date et lieu de naissance de l'enfant
 - Adresse des parents
 - Numéro de téléphone (domicile, travail, cellulaire)
 - **Adresse e-mail personnelle** obligatoire pour faciliter toute communication.
- 6- Copie des pages du passeport qui sera utilisé (marocain : de la page 1 à 6, canadien : la page 2)

INFORMATIONS SUR LE VOYAGE :

- 1- Le départ aura lieu le 01/07/2007 de l'aéroport de Montréal-Trudeau et le retour aura lieu le 15/07/2006 de l'aéroport Mohammed V de Casablanca
- 2- Les frais de séjour et de transport des enfants aller/retour Montréal-Casablanca sont pris en charge par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, les parents seront tenus de payer uniquement les droits de timbres afférents à la légalisation des autorisations nécessaires.
- 3- Chaque parent devra prendre en charge le déplacement de son enfant à l'aéroport de Montréal-Trudeau pour le départ et **son accueil au retour du Maroc.**

4- Les billets d'avion offerts par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger ont une durée déterminée et ne sont pas susceptibles de changement.

De ce fait, si l'enfant ne retourne pas avec le groupe à la fin du séjour, les parents doivent s'engager à assumer les frais afférents à son retour au Canada.

5- Un seul enfant sera retenu par famille, compte tenu du nombre limité des places (25).

En cas de dépassement du nombre de places disponibles, un comité procédera à un tirage au sort. Ce comité sera formé de représentants du Consulat Général et de représentants de la communauté marocaine .

Tout dossier incomplet ou ayant dépassé la date limite de réception sera rejeté.

NB :

Veillez déposer ou adresser votre dossier de candidature directement au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal, à l'adresse suivante :

1010 Sherbrooke Ouest, suite 1510 Montréal, Québec, H3A-2R7

<p>Il est souhaitable que tout envoi par voie postale soit fait avec <u>un accusé de réception</u></p>
--

La date limite de la réception des dossiers au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal est le 04 mai 2007 à 14 heure.